

Fonctionnement de la salle d'escalade

Ouverture de la salle

La salle d'escalade se situe au Gymnase Cordier qui appartient à la municipalité. Il y a donc un règlement intérieur présent dans celui-ci. La Mairie ne fait pas payer l'entrée. Par contre, vous devez vous munir d'une assurance pour pouvoir y grimper se qui rend la licence obligatoire. Une exception est faite pour une journée d'essai.

Toutes les personnes licenciées au CAF de Bagnères-de-Bigorre ont accès à cette salle durant les créneaux que la Mairie nous attribue :

Lundi : 18h00 – 20h00 **Jeudi** : 19h30 – 22h00

Samedi : 08h00 – 13h00 **Dimanche** : 16h00 – 20h00

Nous avons au total 5 clefs du gymnase qui sont nominatives et réparties à 5 bénévoles. Si aucune de ces 5 personnes n'est présente lors des créneaux ci-dessus, personne n'est autorisé à grimper. Les horaires du week-end pouvant varier un peu selon la disponibilité des bénévoles, un groupe WhatsApp « CAF Bagnères escalade » existe. Le QR code ci-joint permet de rejoindre ce groupe.



Qui peut grimper ?

Cette salle ne comprend que de l'escalade sur corde (pas de bloc). Il est donc nécessaire que **les personnes ne connaissant pas les techniques de sécurité doivent se faire suivre** par des encadrant.e.s bénévoles ou prennent des cours payants avec notre professionnel Damien MOURES.

Afin de garantir la sécurité de tous et toutes, nous invitons à passer des niveaux : N2 (autonomie en moulinette) et N3 (autonomie en tête). **Vous devez validé l'un des deux si vous souhaitez grimper à la salle sans un.e encadrant.e présent.e.**

Les personnes qui ont la clef pour ouvrir le gymnase ne sont pas forcément des encadrant.e.s. Donc, s'il n'y a aucun.e encadrant.e présent.e.s, le créneau sera réserver aux adhérent.e.s qui auront validé le N2 ou le N3. Dans ce cas, un message sera envoyé sur le groupe WhatsApp.

Si vous désirez venir grimper avec une personne qui n'est pas licenciée au CAF, il est possible d'acheter une licence à la journée (5€) afin de pouvoir être couvert en cas d'accident. Pour ce faire, vous envoyez un message sur le groupe WhatsApp 24h avant de venir à la salle, afin que le responsable de la section escalade (Christophe AUDIAT) puisse vous faire une licence journalière.

Noter sa présence

Quand vous arrivez au gymnase la première fois, il faut vous inscrire sur la liste des grimpeuses et grimpeurs de l'année. Ensuite, il faut inscrire votre présence à chaque séance. Il y a **donc 2 listes** : une pour l'année (on se note qu'une fois par an) et une pour la journée (on se note à chaque fois que l'on vient). **Il faut être sûr d'être bien noter sur les deux listes.**